

UN NOUVEL ANTIPHONAIRE MONASTIQUE

La publication d'un nouveau livre de chant grégorien attendu depuis plusieurs décennies mérite bien quelques explications.

ORIGINE DU PROJET

Le projet a débuté en novembre 1998, lorsque le Père Abbé de Solesmes confia à l'Atelier de paléographie l'obédience de mettre en chantier un Antiphonaire monastique conforme à la tradition bénédictine et aux exigences de la réforme liturgique de Vatican II.

Le projet ne naissait cependant pas *e nihilo*. La préparation de ce nouveau livre devait en effet profiter d'une partie des recherches réalisées entre 1975 et 1996 en vue de l'*Antiphonale romanum*¹, dont l'approbation est aujourd'hui, malheureusement, toujours en attente.

Une équipe fut mise en place, une méthode de travail arrêtée, de précieuses collaborations acquises ; elles seront rappelées à la fin de cet article.

Les orientations du projet ont été fixées par une commission présidée par le Père Abbé de Solesmes et réunissant trois abbés de la Congrégation et trois moines de Solesmes². Les travaux ont consisté d'une part à préparer un *Ordo cantus Officii* cohérent avec la tradition bénédictine et avec *Liturgia horarum* ; et d'autre part à restituer les mélodies correspondantes. L'*Ordo cantus Officii* bénédictin a été approuvé par l'Abbé Primat en 2001 pour les offices de jour et en 2002 pour les vigiles.

Depuis que cette approbation a été confirmée par la Congrégation du Culte divin, le 6 février 2004, la préparation du livre est entrée dans sa phase finale d'édition.

PRÉSENTATION DE L'OUVRAGE

Présenté sous le titre *Antiphonale monasticum*, l'ouvrage s'intitule en réalité *Liturgia horarum in cantu gregoriano ad usum Ordinis sancti Benedicti*.

Il est édité en deux parties :

– *pro diurnis Horis*,

– *pro vigiliis*

Les offices diurnes sont publiés en trois volumes.

Volume I : *Proprium de Tempore, Ordinarium, Toni communes*.

Volume II : *Psalterium, Officium defunctorum*.

Volume III : *Proprium de Sanctis, Communia*.

L'ouvrage contient ainsi les antiennes, les répons-brefs, les versets, les psaumes et les rubriques. Pour les lectures brèves et les oraisons, il renvoie à *Liturgia Horarum*, pour les lectures prolixes à *Liturgia Horarum* ou aux autres lectionnaires approuvés. Les répons prolixes des Vigiles ne seront disponibles que le jour où un responsorial sera publié, mais il est déjà possible de donner les répons prolixes des premières Vêpres des solennités. Les hymnes sont disponibles dans le *Liber hymnarius*, publié en 1983.

L'*Antiphonale monasticum* est un livre officiel, en ce sens qu'il est approuvé et confirmé au plus haut niveau. Il fait donc référence pour toutes les communautés bénédictines qui recourent intégralement ou partiellement au chant grégorien pour la célébration de l'*Opus Dei*.

Son contenu a été étudié de manière à permettre son adaptation à la grande diversité de modes de célébration de l'Office qui caractérise la Confédération bénédictine.

C'est la raison pour laquelle sa parution sous la forme traditionnelle d'un livre s'accompagne de la diffusion d'une édition informatique, dans laquelle les antiennes et les répons-brefs de chaque temps liturgique seront téléchargeables en ligne sur Internet³.

¹ Travail dirigé par dom Jean Claire et qui a bénéficié de deux collaborations d'importance : celles de dom Raymond Leroux et de fr. Kees Pouderoijen (Vaals).

² D. Robert Le Gall, D. Jean-Pierre Longeat, D. Cuthbert Johnson, D. Daniel de Reynal, D. Michel Cagin et D. Patrick Hala.

³ Ce service sera progressivement disponible au cours du printemps 2005. Les informations nécessaires se trouveront sur le site de l'abbaye de Solesmes (www.solesmes.com) et sur la page web de l'Atelier de paléographie (<http://palmus.free.fr>).

PRINCIPES ET CHOIX LITURGIQUES

Les principes

Trois principes liturgiques ont guidé l'élaboration du livre, qui constitue essentiellement une inculturation de la Liturgie des Heures dans la tradition bénédictine et grégorienne de l'Office.

Liturgia Horarum

Liturgia Horarum fournit le cadre général et fait habituellement référence pour tout ce qui n'est pas spécifiquement bénédictin : avec toute l'Eglise, la tradition bénédictine reçoit la réforme liturgique promulguée par Vatican II et exprimée officiellement dans la Liturgie des Heures.

Par contre, les éléments de *Liturgia Horarum* relatifs à la nouvelle distribution du psautier sur quatre semaines ne sont pas pris en compte : ils concernent le bréviaire des clercs et des personnes engagées dans l'activité apostolique. La tradition monastique, elle, a toujours prolongé la psalmodie.

Conformément aux prescriptions liturgiques⁴, les psaumes et les cantiques reprennent le texte de la *Nova Vulgata*.

La tradition bénédictine

Le *Thesaurus Liturgiæ Horarum monasticæ* publié en 1976 apporte la contribution bénédictine. Ce document a été élaboré par la Confédération bénédictine pour encadrer la réforme liturgique de l'Office en milieu bénédictin. Rédigé un peu hâtivement au début des années 70, il ne connaît pas la 2^e édition de *Liturgia Horarum*, et ignore les recherches récentes sur la tradition bénédictine.

Après 40 ans d'expériences liturgiques, le cursus psalmique de la *Règle des moines* se dégage comme l'un des plus remarquables éléments de l'héritage bénédictin.

La promotion du chant grégorien

La tradition chantée des manuscrits médiévaux de l'Office est bien connue désormais grâce à la publication du *Corpus Antiphonalium Officii* de dom René-Jean Hesbert et aux nombreux fac-similés édités au cours des dernières décennies.

Une attention toute spéciale a été accordée aux mélodies, et la promotion du répertoire grégorien traditionnel de l'Office a été recherchée de manière systématique.

Plus précisément, cet ouvrage a été conçu comme un livre de chant, et non comme un bréviaire : il n'est donc pas adapté à la suppléance privée de l'Office.

Les choix

Les Heures

Elles suivent l'ordonnance de *Liturgia Horarum*.

Les deux Heures majeures sont les offices du matin et du soir, respectivement Laudes et Vêpres, qui sont désormais célébrées avec le même degré de solennité. Ainsi, les jours de solennité, le répons-bref est-il doté du ton festif, alors que jusqu'au Concile ce dernier était réservé aux Vêpres.

Le livre prévoit trois petites Heures : Tierce, Sexte et None, ainsi que les Complies. Par contre l'heure de Prime n'apparaît plus dans le cursus⁵.

Les Vigiles conservent le caractère monastique de longue veillée de louange psalmique que leur prévoit la Règle.

Leur structure

La structure des petites Heures et des Vigiles est inchangée.

⁴ Constitution apostolique *Scripturarum thesaurus* du 25 avril 1979.

⁵ Conformément au *Thesaurus*, une communauté bénédictine désirant continuer à célébrer Prime peut légitimement le faire. Pour cela, il est nécessaire de respecter la vérité des Heures, c'est-à-dire de ne pas unir Prime à une autre Heure et de garder la distribution des psaumes prévue par la Règle. Le contenu très simple de Prime permet d'en retrouver les éléments nécessaires – dispersés, il est vrai – dans les différents livres liturgiques officiels. Les jours de fête ou de solennité, on fait appel à la première antienne des Laudes. De cette manière, on parvient à concilier l'observance monastique traditionnelle de Prime avec une véritable rénovation de l'Office.

Les Laudes et les Vêpres sont présentées selon la structure qu'elles reçoivent dans la Liturgie des Heures, c'est-à-dire qu'elles s'ouvrent par l'hymne⁶. Entre le cantique évangélique et le *Pater*, il est loisible d'insérer une litanie, comme le prévoit *Liturgia Horarum*, selon une tradition que connaissait déjà la Règle⁷, tradition tombée en désuétude au long des siècles.

Le verset de Laudes et Vêpres, laissé de côté par *Liturgia Horarum*, reste présent dans l'office bénédictin. Constituant pratiquement la pièce la plus ancienne de l'Office, il retrouve sa fonction primitive de réponse à la lecture, au choix avec le répons-bref⁸.

Le *Pater* est chanté à Laudes et à Vêpres, de préférence par l'Abbé, comme le préconise la Règle⁹. Son absence aux petites Heures rappelle l'usage antique de l'Oraison dominicale solennisée trois fois par jour¹⁰. Quand on ne chante pas le *Pater*, l'oraison conclusive est précédée de l'invitation traditionnelle *Oremus*.

La conclusion des offices suit l'ordonnance de *Liturgia Horarum*, à l'exception du *Benedicamus Domino* qui remplit le rôle de renvoi chanté à Laudes, à Vêpres et aux Vigiles. Se trouve ainsi valorisée la riche collection de mélodies composées par le Moyen Age pour ce chant de conclusion.

Dans la mesure où de nombreuses communautés en ont adopté l'usage, le nouvel antiphonaire propose *ad libitum* le chant du répons-bref *In manus tuas* et du cantique *Nunc dimittis* à Complies.

La distribution des psaumes

Office ferial

Les schémas de distribution du psautier approuvés pour l'Ordre bénédictin sont au nombre de 4 (A, B, C et D), mais laissent place à de nombreuses variantes, notamment pour la distribution des psaumes de Prime. La distribution des psaumes proposée dans le livre représentait donc un choix délicat.

Par ailleurs la tradition musicale est indissolublement liée au cursus bénédictin, et promouvoir le chant grégorien supposait de respecter autant que possible cette donnée.

Le nouvel antiphonaire propose un psautier présenté en conséquence.

Les Laudes, les Vêpres et les Complies sont disposées selon le cursus bénédictin. Les Vigiles, aussi, avec une variante importante qui consiste à répartir les psaumes sur deux semaines.

Les anciens psaumes de Prime, le psaume 118 et les psaumes 119 à 127 sont réunis dans un cahier distinct, accompagnés d'antiennes psalmiques. Ainsi les différentes communautés pourront disposer cet ensemble de psaumes selon leur convenance. La commission chargée de préparer les grandes lignes de l'antiphonaire a étudié et tient à disposition un certain nombre de schémas de répartition.

Office festif

La distribution des psaumes festifs a été revue, conformément aux directives du *Thesaurus* et aux orientations de *Liturgia Horarum*.

L'année liturgique

Temporal

Dans leur grande majorité, les séries d'antiennes prévues aux Laudes des dimanches et des solennités par l'antiphonaire de 1934 sont traditionnelles depuis le IX^e siècle. Ces séries se retrouvent bien sûr dans le nouvel antiphonaire, et ce d'autant qu'elles ont été largement reprises par *Liturgia horarum*.

Comme dans *Liturgia Horarum*, chaque temps privilégié (Avent¹¹, jours entre l'octave de Noël et l'Épiphanie, jours

⁶ Les communautés qui souhaitent conserver la place de l'hymne après le répons-bref peuvent continuer à le faire, comme le prévoient les normes du *Thesaurus*.

⁷ *Regula monachorum* 12,4 ; 13,11 ; 17,8.

⁸ Les communautés qui conservent l'hymne après le répons-bref chanteront le verset avant le cantique évangélique, selon les indications de la Règle.

⁹ *Regula monachorum* 13, 12.

¹⁰ Cf. *IGLH* 194-195. On sait que l'usage de réciter le *Pater* silencieusement aux petites Heures vient précisément de cette « impossibilité » antique de chanter le *Pater* plus de trois fois dans la liturgie quotidienne.

¹¹ Du 17 au 24 décembre, cependant, le nouvel antiphonaire conserve l'usage de reprendre les antiennes de Laudes aux petites Heures.

entre l'Épiphanie et le Baptême du Seigneur, Carême, Semaine Sainte, Temps pascal), est caractérisé par une série d'antiennes répétées chaque jour aux petites Heures, et parfois aussi le dimanche¹².

Les solennités comportent des antiennes spéciales pour les petites Heures.

Pendant l'Avent, il y a une série d'antiennes propres pour chaque dimanche, répétées aux 1^{es} Vêpres, à Laudes et aux 2^{es} Vêpres. Puis une série d'antiennes propres pour chaque jour du 17 au 24 décembre.

La solennité de Noël possède quatre séries d'antiennes propres : une pour les 1^{es} Vêpres, une pour Laudes, une pour les petites Heures et une pour les 2^{es} Vêpres. L'ensemble (sauf les 1^{es} Vêpres) est répété pendant l'octave. Le 1^{er} janvier possède ses antiennes propres répétées à Laudes et à Vêpres, avec un jeu d'antiennes *ad libitum* pour les petites Heures.

À l'Épiphanie, c'est la même série qui sert à Laudes et aux Vêpres et il y a une série d'antiennes pour les petites Heures.

Le Baptême du Seigneur possède aussi des antiennes propres, d'une musicalité assez inhabituelle, qui s'explique par leur origine¹³.

Outre leurs antiennes psalmiques propres de Laudes, les dimanches de Carême reçoivent *ad libitum* aux petites Heures des antiennes liées à l'évangile du jour.

Pendant le *Triduum sacrum*, les archaïsmes propres à ces jours ont été maintenus : omission des rites initiaux et du renvoi, chant du *Christus factus est* à la place du répons-bref. Loin d'être une dramatisation artificielle et tardive, ces archaïsmes constituent un élément traditionnel qui rappelle de façon très concrète le caractère unique de la Pâque, un peu à la manière dont les rites spéciaux du repas pascal juif provoquent la question des convives et la catéchèse appropriée¹⁴. Les petites Heures reçoivent des antiennes propres : la tradition de chanter les psaumes avec antiennes en ces jours-là est en effet rétablie.

La série « de l'Ange » a été conservée aux Laudes du jour de Pâques, mais ce jour possède une deuxième série d'antiennes pour les Vêpres et des antiennes propres aux petites Heures. L'ensemble est répété pendant toute l'octave.

Les séries alléluïatiques du Temps pascal sont enrichies par rapport à l'antiphonaire de 1934 : trois cycles sont disponibles pour les petites Heures : un pour les dimanches et deux pour la semaine (paire/impair). Des jeux d'antiennes pascales propres sont proposées *ad libitum* pour la psalmodie de Laudes et Vêpres de chaque dimanche : elles peuvent être mises en œuvre à la place des antiennes alléluïatiques traditionnelles.

Les dimanches du Temps *per annum* reçoivent des antiennes à *Benedictus* et *Magnificat* en cohérence avec l'évangile du jour, avec un cycle pour chacune des trois années. Aux 1^{es} Vêpres, on utilise normalement l'antienne de *Benedictus* ou bien, selon une tradition monastique médiévale, une antienne biblique en lien avec la lecture des Vigiles (du dimanche ou de la semaine). Ces antiennes sont présentées selon le cycle de *Liturgia Horarum* (sur un an ou sur deux).

Sanctoral

Des principes analogues gouvernent le Propre des Saints qui voit le nombre de ses antiennes propres notablement augmenté, de telle sorte qu'il y a très peu de répétitions au cours de l'année liturgique et que la physionomie de chaque saint est mise en valeur de façon plus spécifique.

De nombreuses solennités du sanctoral disposent d'un jeu spécial d'antiennes aux 1^{es} Vêpres.

Les Communs ont été révisés selon les orientations de *Liturgia Horarum*, avec en plus un commun des saints moines et moniales. À la fin de chaque commun est proposée une liste d'antiennes *ad libitum* pour le cantique évangélique.

Psautier et office des Défunts

L'office ferial est enrichi de quatre semaines pour les cantiques vétéro-testamentaires de Laudes, en conformité avec *Liturgia Horarum* et selon l'intention de saint Benoît qui prévoit en cette matière de suivre l'usage de la liturgie

¹² Ce dernier dispose souvent d'antiennes propres, au moins *ad libitum* comme en Carême.

¹³ La série des antiennes *Veterem hominem* aurait été élaborée à la demande expresse de Charlemagne. Ayant entendu une légation byzantine chanter l'office pendant l'octave de l'Épiphanie, Charlemagne aurait demandé qu'on traduise ces pièces et qu'on les intègre à la liturgie romaine. Depuis le x^e s. tous les manuscrits de l'Office connaissent ces antiennes. J. LEMARIÉ, « Les antiennes "Veterem hominem" du jour octave de l'Épiphanie et les antiennes d'origine grecque de l'Épiphanie », *Ephemerides liturgicae* 72 (1958), 3-38. J. HANDSCHIN, « Sur quelques tropaires grecs traduits en latin », *Annales musicologiques* 2 (1954), 27-60. J. POTHIER, « Sept antiennes pour l'Octave de l'Épiphanie », *Revue du Chant Grégorien* 10 (1902), 81-85.

¹⁴ Cf. Ex 12, 25-26.

romaine¹⁵.

L'office des Défunts est désormais structuré comme un office ordinaire, mais avec des psaumes propres. Son caractère pascal a été renforcé par l'introduction d'un jeu spécial d'antiennes pour le Temps pascal.

Le texte des psaumes et des cantiques est tiré de la *Nova Vulgata*. Dans quelques cas, la division en stiques de certains psaumes a été précisée (flexe et médiante) pour correspondre plus étroitement au rythme traditionnel des versets hébraïques¹⁶.

Le degré des célébrations

Dispositions générales

Conformément au calendrier de la Confédération bénédictine et à *Liturgia Horarum*, il y a quatre degrés de célébration : férie du Temps, mémoire, fête et solennité. Certaines mémoires sont facultatives.

La vocation propre des communautés contemplatives, qui amène leurs membres à passer de longues heures de célébration au chœur, et la richesse du répertoire médiéval ont souvent invité à proposer des choix plus larges et un peu moins systématiques que ceux de la liturgie romaine.

Pour cette raison, les fêtes sont dotées, *ad libitum*, d'antiennes propres pour les petites Heures, à moins qu'on ne renvoie aux Communs¹⁷.

De même les mémoires qui ont un caractère spécifiquement bénédictin ou pour lesquelles la tradition musicale de l'Eglise s'est révélée particulièrement riche, se voient attribuer des antiennes propres à Laudes et à Vêpres, voire aux petites Heures selon les cas. Elles sont toujours proposées *ad libitum* et se chantent normalement avec les psaumes de la férie, à moins qu'on ne souhaite élever le degré de la célébration, auquel cas il est loisible de les utiliser avec des psaumes festifs. C'est le cas, par exemple, des mémoires de sainte Agnès, des saints Abbés de Cluny, de sainte Marie-Madeleine, sainte Gertrude, sainte Cécile, etc.

Les jours de mémoire, s'il n'y a pas d'antiennes propres, il est possible de reprendre les antiennes du Commun aux petites Heures.

Pour les célébrations des saints inscrites au Calendrier Général depuis l'approbation du Calendrier de la Confédération (22 juin 1972), l'antiphonaire indique des choix et des pièces spécifiques, afin de permettre aux communautés qui le désirent de prendre en compte ces célébrations selon l'esprit de la liturgie romaine.

La célébration des fêtes

Dans *Liturgia Horarum*, la célébration des fêtes (*festum*) a été notablement modifiée en ce qui concerne l'Office des lectures (équivalent de l'ancien office nocturne). Cet office est en effet célébré comme celui d'une mémoire qui disposerait d'antiennes propres et auquel on ajouterait le chant du *Te Deum*.

Dans la tradition bénédictine, fêtes (*festum*) et solennités sont célébrées selon le même rite, avec trois nocturnes¹⁸, ce qui représente une charge assez lourde en certaines occasions comme l'octave de Noël ou certaines semaines chargées du sanctoral, lorsqu'on prend en compte les calendriers propres¹⁹. Cette disposition empêche pratiquement la célébration chantée de la totalité de l'office, ce qui n'est conforme ni à l'intention de saint Benoît ni aux dispositions du renouveau liturgique voulu par Vatican II.

A l'époque où saint Benoît rédigeait le code liturgique de sa Règle, les circonstances étaient bien différentes : le nombre des célébrations festives était notablement moindre qu'aujourd'hui. En outre, la messe n'était pas célébrée tous les jours et ne possédait pas des riches pièces du répertoire de la *schola*. Le *pensum servitutis* était notablement moindre.

C'est pourquoi le nouvel antiphonaire propose des dispositions nouvelles pour la célébration des fêtes (*festum*) :

« Au 1^{er} et au 2^e Nocturnes, l'office est célébré comme les dimanches et jours de solennité. Après le dernier répons du 2^e Nocturne, on ajoute l'hymne *Te Deum laudamus*, l'oraison conclusive et l'acclamation *Benedicamus Domino*.

¹⁵ *Regula monachorum*, 13, 10.

¹⁶ L'avantage de cette mesure est aussi de donner une meilleure correspondance avec les traductions du Psautier en langue vernaculaire.

¹⁷ Dans *Liturgia Horarum*, les fêtes ont le plus souvent les antiennes de la férie aux petites Heures.

¹⁸ *Regula monachorum*, 14.

¹⁹ Ainsi, en Europe, une semaine comme celle du 15 août comporte au moins 4 célébrations à trois nocturnes : le dimanche, la fête de sainte Thérèse-Bénédictine de la Croix (9 août), la fête de saint Laurent (10 août) et la solennité de l'Assomption (15 août).

« Aux fêtes du Seigneur inscrites au Calendrier Général et à certaines autres fêtes, selon le jugement de l'Abbé, les Vigiles sont prolongées, ce qui se fait comme le dimanche et les jours de solennité, par l'addition d'un 3^e Nocturne. »²⁰

Les fêtes sont désormais célébrées selon un rite à deux nocturnes avec additions du *Te Deum* en conclusion. La prolongation de la veillée, par l'addition d'un 3^e nocturne et du chant de l'évangile, revient à équiper la fête à un dimanche ou à une solennité.

LES GENRES MUSICAUX

Les antiennes

Lorsqu'on réunit les antiennes disponibles dans les différents livres disponibles avant le Concile (*AM* 1934, *AR* 1912 et divers Propres) on atteint un total d'environ 1000 antiennes disponibles.

L'ordonnance de *Liturgia Horarum* demandait le maintien de la plupart des antiennes disponibles en usage et la « production » d'environ 1000 antiennes supplémentaires, inédites.

Le travail supposait donc de rechercher dans les manuscrits médiévaux des mélodies d'antiennes correspondant aux textes de *Liturgia Horarum*.

Trois cas se sont présentés.

1. Le texte de *Liturgia Horarum* a été chanté dans la tradition médiévale

Et il se trouve dans les manuscrits avec une mélodie qui respecte les normes de la composition grégorienne.

Dans cette hypothèse, l'antienne a été acceptée purement et simplement. Ce cas s'est présenté de nombreuses fois, car les compilateurs de *Liturgia Horarum* connaissaient bien la tradition médiévale, principalement à travers la publication récente du *Corpus Antiphonalium Officii* de Dom R.-J. Hesbert²¹.

2. Un texte équipollent a été chanté dans la tradition médiévale

Le texte prévu par *Liturgia Horarum* n'a pas été chanté dans la tradition médiévale, ou bien la mélodie qui lui a été attribuée ne soutient pas la critique. Dans ce cas, on a cherché dans les manuscrits médiévaux une antienne dont le texte, bien que différent de celui de *Liturgia Horarum*, se rapprochait de celui-ci ou pouvait lui être substitué.

Parfois, il a été nécessaire de modifier légèrement le texte de l'antienne pour obtenir finalement une antienne adaptée à la circonstance liturgique et cohérente avec les principes de la composition grégorienne.

3. Quelques compositions « néo-grégoriennes »

Lorsque les deux recherches précédentes ont échoué, il est apparu nécessaire de « composer » une antienne, tirée du texte de *Liturgia Horarum* et reprenant des formules traditionnelles du répertoire grégorien.

Ce cas s'est présenté une cinquantaine de fois (sur un total d'environ 2000 antiennes), en particulier pour les évangiles des dimanches *per annum* de l'année B : l'évangile selon saint Marc n'a en effet pratiquement jamais été chanté dans la liturgie avant Vatican II.

Dans la mouvance des études grégoriennes de la seconde moitié du xx^e siècle, la composition de pièces « néo-grégoriennes » est habituellement reçue comme peu critique et contraire aux principes d'authenticité historique. Il faut cependant reconnaître que depuis le viii^e siècle, ce genre de composition a été pratiqué dans toutes les régions et à toutes les époques.

Selon les centres (germaniques, français, aquitains ou italiens), ces adaptations ont été reçues avec un bonheur parfois discutable : il suffit d'étudier l'office et la messe de la Sainte Trinité pour constater que, très tôt, les lois les plus élémentaires de l'adaptation de la mélodie au texte liturgique ont été oubliées.

Les lois de la composition grégorienne étant aujourd'hui bien connues, il est possible de « composer » une mélodie qui permette au texte retenu de « sonner » comme une antienne traditionnelle et de s'intégrer dans l'ensemble du répertoire.

²⁰ *Pro I et II Nocturnis, officium peragitur ut in dominicis et sollempnitatibus. Post ultimum responsorium II Nocturni, additur hymnum Te Deum laudamus, oratio conclusiva et acclamatio Benedicamus Domino.*

In festis Domini in Calendario Generali inscriptis et in aliquibus festis, secundum iudicium abbatis, protrahendæ sunt Vigiliæ, quod fit ut supra, in dominicis et sollempnitatibus, cum III Nocturnis (Ordinaire de l'office nocturne).

²¹ R.-J. Hesbert, *Corpus Antiphonalium Officii III, Invitatoriae, antiphonæ*, Rome, 1968.

Ces adaptations – que le nouvel antiphonaire a tenu à réduire au strict minimum – témoignent paradoxalement de la vitalité de la mélodie grégorienne et de sa capacité à nourrir la prière liturgique de tous les temps.

Les tons psalmodiques

L'ensemble des tons psalmodiques avait commencé à faire l'objet d'une révision lors de la publication du *Psalterium monasticum* de 1981. Cette révision a été achevée.

Parmi les huit tons traditionnels, il faut noter le 3^e, dont l'unique teneur est désormais fixée à *si*.

Et le 5^e, qui reçoit dans certains cas une terminaison avec *si* bémol, selon la composition de l'antienne, conformément à la pratique de nombreux manuscrits médiévaux, et spécialement de la tradition germanique. Des transitions particulièrement disgracieuses, comme celle du *Magnificat* après l'antienne *O sacrum convivium* de la Fête-Dieu, seront ainsi désormais évitées.

Certaines communautés éprouveront peut-être une difficulté à mettre en œuvre ces deux terminaisons du 5^e ton, dont la proximité mélodique peut paraître trop subtile. Si c'est le cas, il sera possible de continuer à utiliser systématiquement la formule reçue par l'usage actuel (avec *si* bécarré).

Le 5^e ton reçoit aussi un médiant solennelle mieux adaptée, distincte de celle du 2^e et du 8^e ton : on n'y entend plus le *si*.

Le ton II* déjà proposé dans le *Psalterium monasticum* de 1981, recouvre désormais les antiennes du ton IVA de AM 1934.

Les tons archaïques C, D et E, ainsi que le ton IV* voient leur application quasiment limitée à l'office ferial, conformément aux données des sources médiévales.

La terminaison du ton E (*tonus irregularis* de AM 1934) a été revue et calée sur une formule à deux accents. Dans la tradition médiévale, ce ton s'adaptait en effet aux dernières syllabes du verset d'une façon trop subtile pour la psalmodie chorale. L'adaptation systématique et atone aux quatre dernières syllabes, prévue par AM 1934, outre qu'elle ne reposait sur aucun fondement, suscitait de fréquentes confusions avec le 3^e ton et faisait échapper cette mélodie aux lois de l'accentuation.

Le ton « pérégrin » est employé un peu plus souvent, en particulier dans le Sanctoral : la solennité de la Toussaint et la plupart des Communs font appel à une antienne du type *Sancti Domini* qui se chante à Laudes avec le cantique *Benedicite*. Proposé *ad libitum* pour deux antiennes des dimanches *per annum*, construites sur la seule quinte grave d'un 8^e ton, il permettra aussi de chanter ces antiennes avec plus de confort.

Le ton appelé ton « pascal » dans AR 1912 est proposé *ad libitum* pour la psalmodie directe de Complies, au moins pour les octaves de Noël et de Pâques²².

Les répons-brefs

Les textes sont en très grande majorité ceux de *Liturgia Horarum*, sauf dans les cas où l'adaptation des mélodies s'est révélée difficile en raison de l'extrême brièveté ou de la longueur excessive de la réponse.

Avent

Il y a un ton unique, celui de l'AM de 1934. Sa mélodie a été revue. La teneur a été ramenée de *fa* à *mi*, et l'ornementation de la médiant légèrement modifiée. Toutefois, l'adaptation proposée par les plus anciens manuscrits étant particulièrement subtile, il a paru préférable, pour des raisons pratiques, d'unifier l'ornementation des quatre répons.

Noël

Le temps de Noël n'a pas de ton propre pour les répons-brefs. Selon les circonstances, on renvoie aux tons alléluïatiques (Noël et son octave), au ton du dimanche (Sainte Famille, Baptême) ou au ton simple du sanctoral (ferial avec versets à l'aigu).

Carême

Il y a un ton principal, celui de l'AM de 1934. Sa mélodie a été légèrement revue : le *si* est bémol, conformément aux usages retenus dans l'ensemble de l'antiphonaire pour le 4^e mode.

²² Bien qu'absent d'AM 1934, ce n'est pas une nouveauté : de nombreuses communautés bénédictines l'ont adopté pour les Complies du dimanche.

Le dimanche, aux 2^e vêpres, un ton spécial est proposé, celui qui se trouvait dans l'AM 1934 pour le Sacré-Cœur : son texte est parfait pour la circonstance. La mélodie retrouve ainsi sa vraie place, puisqu'elle apparaît dans les manuscrits pour la Septuagésime, c'est-à-dire le début d'un temps de préparation à Pâques.

Semaine Sainte

Les études récentes²³ ont montré que le ton proposé par AM 1934 était une reconstruction erronée. Une fois retranscrite exactement à partir des manuscrits bénéventains, sa mélodie apparaît beaucoup moins « intéressante ». Elle est cependant proposée *ad libitum* pour le dimanche, mais c'est le ton du Carême qui reste indiqué en premier lieu.

Selon l'usage de la liturgie romaine ancienne, que la tradition bénédictine a toujours suivi en ces jours, le répons-bref est remplacé par le *Christus factus est* à Laudes et à Vêpres des Jeudi, Vendredi et Samedi saints.

Temps pascal

Pour ce temps, on a restauré la psalmodie alléluïatique, qui respecte l'antique manière de chanter le psaume pensorial et la forme native du répons-bref.

Il y a deux tons, l'un festif, pour l'octave et les solennités, l'autre ferial, pour les autres jours. L'un et l'autre se trouvaient déjà dans AM 1934.

Bien que pendant l'octave, l'usage traditionnel soit de chanter le *Hæc dies* comme à la messe, on a proposé *ad libitum* un répons-bref alléluïatique sur le même texte.

Temps per annum

Il comporte trois tons.

Un pour le dimanche et un pour les solennités, qui se trouvaient déjà dans AM 1934.

Le répons-bref des fêtes se distingue de celui proposé dans AM 1934 par le fait qu'il reste en modalité archaïque, même pour le *Gloria Patri*.

Sanctoral

Les mémoires et les fêtes reprennent le ton ordinaire de AM 1934, c'est-à-dire répons sur *fa* et versets sur *la*, avec ornementation simple.

Pour les solennités, on propose le ton solennel déjà connu dans AM 1934, et commun avec le sanctoral²⁴.

Office des Défunts

L'office des Défunts étant désormais célébré comme un office ordinaire, il comporte des répons-brefs à Laudes et à Vêpres. La mélodie spéciale qui leur est appliquée est une adaptation de formules du mode archaïque de RÉ.

Les répons prolixes

La tradition médiévale chantait un répons prolix à la place du répons-bref aux 1^{es} Vêpres des solennités. Cet usage est étendu aux fêtes qui tombent un dimanche.

La plupart des répons prolixes édités dans AM 1934 sont conservés dans le nouvel antiphonaire, mais leur mélodie a été revue selon les exigences de la critique actuelle.

Les répons néo-grégoriens et les pièces tardives ou de musicalité contestable (Trinité, Fête-Dieu, Sacré-Cœur, S. Joseph, S. Benoît, Immaculée Conception) ont été remplacés par des compositions médiévales de qualité, dont le texte correspond bien au mystère célébré.

Les versets

L'antiphonaire a tenu à maintenir l'usage du verset aux Heures majeures en raison de sa valeur musicale et de sa haute antiquité : il constitue dans la liturgie actuelle le plus ancien témoin du chant de réponse à la lecture. Le verset est donc proposé *ad libitum* au lieu du répons-bref après la lecture brève de Laudes et de Vêpres.

Il y a trois mélodies pour les versets.

Deux sont déjà connues de l'AM 1934 : la mélodie simple des petites Heures et la mélodie mélismatique commune aux Laudes, aux Vêpres et aux Vigiles.

²³ D. SAULNIER, « La mélodie du répons-bref *De ore leonis* », *Etudes grégoriennes* 28 (2000), 167-170.

²⁴ Les tableaux de l'Atelier paléographique montrent qu'au Moyen Âge, cette mélodie, artistiquement retouchée par dom Gajard, était réservée à la psalmodie pascalle.

Une mélodie nouvelle est introduite, qui ne se trouve que dans un petit nombre de manuscrits. Son caractère archaïque a invité à la réserver à l'octave de Pâques et aux solennités du Temps pascal. Il est loisible de l'utiliser aussi pour la Fête-Dieu, où l'usage de la psalmodie alléluïatique est traditionnel.

La mélodie proposée par les livres du xx^e siècle pour la Semaine Sainte et l'office des Défunts, ainsi que le ton solennel contenu dans *AM* 1934 sont des adaptations tardives très étrangères à la tradition grégorienne. Elles n'ont pas été retenues.

PRINCIPES DE RESTITUTION MUSICALE

Les difficultés

L'édition d'un livre de chant liturgique fondé sur le répertoire grégorien amène à poser de nombreuses questions qu'ont dû affronter, plus ou moins consciemment, tous les éditeurs depuis le moyen âge²⁵. Mais aujourd'hui, la connaissance que nous avons du répertoire, de son histoire et des lois de sa composition, tend à rendre ces questions plus aiguës.

La première difficulté qui s'est présentée venait de la confrontation entre les restitutions proposées par l'*AM* 1934 et près de 1000 antiennes nouvelles sorties directement des sources médiévales : celles de 1934 avaient été restituées selon les principes de l'époque, les nouvelles ne pouvaient ignorer la critique actuelle.

Il était donc nécessaire de reprendre l'ensemble des antiennes, les anciennes et les nouvelles, pour les soumettre à un processus homogène de restitution.

La deuxième difficulté venait de l'extrême variété entre les époques de composition de toutes ces antiennes.

Certaines se trouvent dans les premiers manuscrits médiévaux, y compris les manuscrits sans notation musicale qui remontent au ix^e siècle. D'autres ont été composées au cours des siècles qui suivent immédiatement (x^e et xi^e s.). Ce sont des antiennes locales ou régionales qui ont parfois reçu une diffusion plus large. D'autres encore ont été composées au xii^e siècle, dans un centre particulier. Ensuite, un petit nombre d'antiennes ont été composées plus tardivement : ce sont des compositions purement locales, qui constituent généralement le patrimoine d'un centre unique. Enfin, les Propres diocésains ou religieux élaborés dans le cadre de la revalorisation du chant grégorien dans la première moitié du xx^e siècle, donc très marqués par la composition « néo-grégorienne », fournissent à notre projet un nombre notable d'antiennes. Un apport important qui assure d'ailleurs la connexion entre le nouveau livre et la tradition vivante.

Il est nécessaire d'ajouter que le monde des praticiens du chant grégorien se divise, quant à lui, assez spontanément selon deux orientations dominantes : ceux qui souhaitent une continuité matérielle avec ce qui se chantait avant le Concile, et ceux qui demandent une restitution et une édition de textes et de mélodies plus conformes aux exigences de la critique contemporaine. Les deux orientations sont légitimes : la première parce qu'elle répond à un souci pastoral lié à la mémorisation du répertoire par les communautés et les chorales, l'autre parce qu'elle s'appuie sur la demande explicite de Vatican II de proposer une édition plus critique des livres de chant grégorien publiés depuis la restauration de saint Pie X²⁶.

Les choix de restitution

Devant ces difficultés, l'Atelier de paléographie musicale a effectué les choix suivants.

Les antiennes qui se trouvent dans les plus anciens manuscrits

Ici, la référence a été choisie dans le manuscrit dit « de Hartker », c'est-à-dire l'antiphonaire de l'office contenu dans le manuscrit 390-391 de la Stiftsbibliothek de Saint-Gall. Copié aux alentours de l'an 1000, il constitue pratiquement le plus ancien témoin neumé du répertoire de l'office.

A quelques rares incertitudes près, la comparaison avec plusieurs autres manuscrits a permis d'établir la mélodie consignée par les neumes de ce manuscrit, reconnu par l'ensemble de la critique pour sa richesse en compositions, sa cohérence dans le vocabulaire grégorien, sa régularité et sa précision dans l'édition.

D'autres choix auraient été possibles. Celui-ci s'inscrit dans la ligne des choix effectués depuis quarante ans par les amateurs comme par les spécialistes pour les chants du Propre de la messe.

Dans quelques cas très rares (moins de 1%), la version probable de ce manuscrit a été modifiée en raison de la

²⁵ On pourrait évoquer, par exemple, les compilateurs de l'office des Chartreux, la réforme de Guillaume de Volpiano, ou bien la préparation de l'antiphonier de Paris par l'abbé Lebeuf.

²⁶ *Sacrosanctum concilium*, n. 117.

difficulté d'intonation qu'une formule pouvait présenter pour une oreille contemporaine²⁷.

Les antiennes de la tradition postérieure

Ces antiennes se répartissent facilement en deux catégories.

Celles qui respectent spontanément l'esthétique traditionnelle de la composition grégorienne ont été introduites sans modification.

Les autres, qui présentent une irrégularité de composition surmontable, ont été corrigées selon les lois que « Hartker » applique aux formules de l'office.

Les antiennes tardives ou « néo-grégoriennes »

Ces antiennes, qui souffrent de profondes irrégularités dans leur composition (essentiellement des incohérences entre texte et mélodie ou dans le vocabulaire modal), ou dans lesquelles se rencontrent des passages d'intonation difficile ou disgracieuse, ont été corrigées, voire partiellement recomposées, pour entrer, sinon dans le style exact des compositions de « Hartker », au moins dans le vocabulaire des antiennes de l'AM 1934, bien connu des chanteurs de la tradition vivante.

Les nouveautés musicales du projet

La qualité du si.

Lorsqu'on compare l'AR 1912 et l'AM 1934, on est frappé du nombre de *si* bémol qui ont été transformés en *si* bécarré. En étudiant les tableaux réalisés sous la direction de Dom Gajard, on peut se rendre compte que c'est lui qui, au dernier moment, c'est-à-dire sur les épreuves de l'AM 1934, a biffé de sa main de nombreux *si* bémol pour les « transformer » en *si* bécarré.

Pourquoi a-t-il fait cela ?

Il y a plusieurs raisons.

La première consiste en une interprétation erronée des manuscrits italiens et surtout bénéventains. Ces manuscrits ne font pas de différence entre *si* bémol et *si* bécarré. Ne connaissant pas le signe du bémol, ils écrivent *si* sans autre précision et font confiance pour le reste à la mémoire des chanteurs. Comme par ailleurs ce sont des manuscrits très fiables pour les teneurs *si* et *mi* des 3^e et 4^e modes²⁸, Dom Gajard a cru que l'absence du signe bémol était pour eux une manière de témoigner en faveur du *si* bécarré.

La deuxième semble correspondre à un goût de l'époque : pour affirmer le caractère original du chant médiéval, certains ont été tentés de lui donner une couleur exotique, inouïe.

Mais la comparaison des manuscrits médiévaux montre que c'est souvent l'édition Vaticane due à Dom Pothier (1912) qui avait raison sur ce point, en accord avec la tradition monastique (Saint-Denis, Saint-Maur des Fossés, Metz) et une partie de la tradition germanique (Saint-Georges de Willingen, Aix-la-Chapelle, Utrecht) et les antiphonaires de Solesmes, de Dom Guéranger jusqu'en 1934.

De nombreuses antiennes du nouvel antiphonaire retrouveront donc le *si* bémol traditionnel, surtout dans le 1^{er} et le 4^e modes, mais aussi, parfois de façon un peu plus inattendue, en 8^e mode et même exceptionnellement dans quelques antiennes du 3^e mode, où il contraste avec le *si* bécarré architectural.

Les deux terminaisons du 5^e mode

Dans la plupart des manuscrits germaniques, le 5^e ton est donné avec un *si* bémol dans sa terminaison. Selon les antiennes de ce mode, c'est soit le *si* bécarré soit le *si* bémol qui domine dans la composition. Pour respecter cette donnée, la terminaison est indiquée soit avec le *si* bécarré (terminaison **a**) soit avec le *si* bémol (terminaison **a2**).

Une mélodie pascale pour les versets

La mélodie reçue pour le verset de Vêpres ou de Laudes récite sur *fa* et se termine sur *ré*. Les études montrent qu'historiquement a existé pour ce verset une mélodie plus archaïque, dans laquelle la récitation était elle aussi sur *ré*. Cette mélodie archaïque a été restaurée et choisie pour les versets de l'octave de Pâques et des solennités du Temps

²⁷ Ces quelques exceptions n'ont pas été arrêtées sur la base du goût des éditeurs, mais sur le conseil et l'expérience de chanteurs et de maîtres de chœur de monastères bénédictins. Voir, par exemple : A/ *Quid mihi et tibi*, A/ *Ultimo festivitatis die*, A/ *Vobis datum*.

²⁸ J. GAJARD, « Les réceptions modales des 3^e et 4^e modes dans les manuscrits bénéventains et aquitains », *Études grégoriennes* 1 (1954), p. 9-46.

pascal.

Le chant des répons-brefs

L'enracinement du répons-bref, c'est la psalmodie responsoriale, presque totalement dissimulée par l'exécution donnée de nos jours au répons-bref. A l'origine du répons-bref, le soliste ne chantait pas la réponse, mais la suscitait directement de l'assemblée qui « répondait » ainsi à son chant. Il a paru opportun de restaurer cette exécution traditionnelle. Mais, vu le nombre important de répons-brefs chantés dans l'office actuel, était-il raisonnable de demander aux communautés de mémoriser toutes les réponses et de savoir les rendre spontanément à la première invitation du chantré ? Par ailleurs, certains enchaînements imprévus entre le *Gloria Patri* et la réponse sont susceptibles de gêner les fidèles, par exemple :

Gloria Patri et Filio et Spiritui Sancto R/ Quia peccavi tibi.

Gloria Patri et Filio et Spiritui Sancto R/ Iniquitas terræ

Aussi a-t-on choisi un compromis : la manière native de chanter le répons-bref a été restaurée pour la psalmodie alléluatique du Temps pascal, et la manière plus récente conservée le reste de l'année.

Une nouvelle forme musicale : le tropaire

Le soir de Pâques, à Vêpres, et pendant toute l'octave, le nouvel antiphonaire propose une nouvelle forme musicale pour le psaume pascal 113A. Après l'antienne *Ite nuntiate*, du 4^e mode, le psaume est chanté sur une psalmodie à 4 teneurs, avec réponse alléluatique à chaque verset, et reprise de l'antienne à la fin. La mélodie de ce chant nous est transmise par les livres de l'Eglise de Rouen. La forme musicale du tropaire, traditionnel en Orient, a été choisie par *Liturgia Horarum* pour le cantique du Nouveau Testament de Vêpres.

La régularisation du ton irrégulier

Cette nouveauté a été présentée plus haut, à propos des tons psalmodiques.

Quelques accentuations inédites

Il arrive parfois que la mélodie grégorienne semble contredire l'accentuation du mot latin. Cela se produit lorsque l'accentuation « officielle » d'un mot a changé au cours de l'histoire.

C'est le cas, par exemple, du mot *mulieres* ou de ses dérivés, accentué par les grammairiens sur sa deuxième syllabe *li*. Lorsque le compositeur grégorien met ce mot en musique, il l'accentue clairement sur la 3^e syllabe, comme dans les antiennes *Mulieres sedentes ad monumentum* (Samedi Saint), ou *Inter natos mulierum* (saint Jean Baptiste).

Selon un principe qui a déjà été mis en œuvre partiellement dans l'édition vaticane du chant de la Passion (1989), nous avons alors omis de préciser l'accent grammatical du mot. Cet usage permet d'éviter une opposition entre texte et mélodie, toujours étrangère à l'esprit de la composition grégorienne.²⁹

Voici les principaux cas où l'antiphonaire omet ainsi de préciser l'accent grammatical du mot : *De sub pede Agni... emanat, Dum steteritis, Eloi Eloi lama sabachtani, Exortum... tenebris, Inter natos mulierum, Intravi... cathedras, Ioseph ab Arimathaea, Mulieres sedentes, Nemini dixeritis, Nolite iudicare... iudicaveritis, Nuptiae quidem... inveneritis, Occidit autem Iacobum, Oculis ac manibus... intentus, Sacerdos Dei Martine³⁰, Si manseritis in me, Vidi*

²⁹ « Au sujet de l'accent à écrire sur les mots hébreux, on ne peut pas toujours l'imprimer sans risquer de mettre en opposition l'accent du texte littéraire et celui de la mélodie. Loin d'introduire une divergence gênante, notre manière de faire montre nettement le rapport des deux accentuations, qui doivent être respectées l'une et l'autre, suivant le génie d'une langue et le choix des compositeurs, transmis par les manuscrits. Trois cas sont à envisager.

Lorsque le mot hébreu passe à l'unisson, on ne met pas d'accent sur les disyllabes, selon l'usage courant. Le chantré averti sait néanmoins qu'il doit accentuer *Iesús* (et même *Iesúm*), comme il le fait pour *Ioséph* et *Cedrón*. Sur les trisyllabes et au delà, on écrit l'accent originel et authentique sur la dernière syllabe.

Si le mot hébreu se rencontre sur une formule mélodique de cadence, et si cette formule s'accommode de l'accentuation sur la dernière syllabe, on écrit l'accent sur la dernière syllabe.

Si la formule mélodique n'admet pas cette accentuation, on ne la déforme pas. La mélodie fait accentuer à la manière latine, et on n'écrit aucun accent sur le mot hébreu, quel qu'il soit.

Ainsi, il n'y a jamais de contradiction entre l'accentuation écrite et l'accentuation imposée par les formules mélodiques. » B. ANDRY, « Le chant liturgique de la Passion », *Etudes grégoriennes* 29 (2001), p. 123.

³⁰ Les antiennes de l'office de saint Martin comportent de nombreuses « erreurs » d'accentuation, phénomène rare dans les offices anciens.

supra montem... emanat.

EDITION ET PRINCIPES DE LECTURE MUSICALE

Le contexte

Le xx^e siècle marque un épanouissement du mouvement de renouveau du chant grégorien préparé par les recherches du XIX^e siècle. De fait, il a été dominé par les principes éditoriaux de Solesmes : une notation carrée sur quatre lignes, héritée des notations françaises des manuscrits du XIV^e siècle, dessinée par dom Pothier, ornée par la suite de « signes rythmiques » liés à la théorie exposée par dom Mocquereau dans *Le nombre musical grégorien*, signes progressivement revus sous l'influence des recherches de dom Cardine.

Les dernières décennies du xx^e siècle ont vu l'apparition et le succès d'éditions simplifiées: la notation carrée, dépourvue des « signes rythmiques », est surmontée d'une reproduction des neumes des manuscrits médiévaux les plus anciens³¹.

Comment positionner le nouvel antiphonaire face à cette dualité ?

Nous avons choisi un parti qui demande quelques explications.

Les choix éditoriaux de l'antiphonaire

Le parti éditorial retenu a été celui d'une édition analogue à l'Édition vaticane de 1912 (notes carrées sur quatre lignes, avec quilisma, quart de barres, demi-barres et barres), mais enrichie des signes neumatiques introduits progressivement par dom Gajard et dom Claire dans les éditions de l'AM 1934 et de LH 1983, c'est-à-dire :

- l'oriscus et ses dérivés,
- la stropa,
- la bivirga et la trivirga,
- le trigon,
- les liquescences augmentative et diminutive,
- les graphies *initio debilis*.

L'usage de la virgule de phrasé (d'un calibre inférieur au quart de barre) a été notablement étendu. Le principe éditorial de la coupure neumatique a été conservé.

Les répons prolixes, les graduels *Christus factus est* et *Haec dies* sont surmontés d'une reproduction en fac-similé des neumes des premiers manuscrits de Saint-Gall (Stiftsbibliothek 390-391 et 359).

Neumes et « signes rythmiques »³²

On a pris l'habitude d'appeler ainsi trois signes ajoutés par les éditions de Solesmes aux livres de chant du xx^e siècle : le point *mora*, l'épisème vertical et l'épisème horizontal.

Ces trois signes ont été abandonnés dans notre édition pour les raisons suivantes.

Le point *mora* et l'épisème vertical ne correspondent à aucune donnée traditionnelle du chant grégorien. Ils n'apparaissent dans aucun manuscrit médiéval et n'ont été introduits dans les éditions de Solesmes que pour promouvoir une théorie rythmique du chant grégorien (basée sur les considérations du *Nombre musical grégorien*), dont le caractère obsolète a été depuis longtemps démontré. Bien plus, ils se sont révélés en contradiction avec les principes élémentaires de lecture des neumes médiévaux. Plus précisément, cette théorie rythmique, dans la mesure où elle inflige une distorsion rythmique aux mots et aux phrases chantées, apparaît en contradiction avec les principes élémentaires de composition de la musique liturgique, qui repose fondamentalement sur le service du texte sacré.

L'épisème horizontal n'apparaît que dans deux ou trois manuscrits médiévaux de l'office sur les quelques centaines de documents qui nous sont parvenus. Ce n'est pas un signe rythmique, mais un signe expressif. Il n'informe pas le chanteur sur le rythme élémentaire ; il précise seulement – et encore de façon très ambiguë pour un chanteur du xx^e siècle³³ – une nuance infime du rythme (ce que les musiciens appellent depuis un siècle l'agogique).

³¹ L'édition du *Graduale triplex* de 1979, universellement répandue, en fournit un exemple emblématique.

³² L'expression, attribuée aux épisèmes et au point-mora, est gravement ambiguë : elle semble signifier que ces signes indiqueraient le rythme. Or, ces signes ne le font pas. Le rythme fondamental du chant grégorien est donné par la déclamation du texte et la marche de la mélodie. Les signes ajoutés aux neumes médiévaux n'indiquent pas le rythme mais d'infimes nuances d'agogique, voire des ornements vocaux, accessibles seulement à des spécialistes chevronnés.

³³ La logique des scribes médiévaux diffère profondément de celle des modernes éditeurs de partition. Le signe ajouté

La plupart des chœurs amateurs sont dans l'incapacité de produire des nuances aussi subtiles, réservées à des solistes exercés ; et l'interprétation exagérée qu'ils en donnent les amène finalement à une déformation du rythme fondamental de pièces grégoriennes aussi simples que les antiennes, basé sur la déclamation du texte et la marche de la mélodie.

C'est pour cette raison que nous avons choisi d'y renoncer, conformément au principe exposé à la fin de la préface du *Liber hymnarius* :

« Les principes exposés ici découlent de la parfaite adéquation du texte sacré et de la mélodie grégorienne. C'est pourquoi ceux qui chantent en s'efforçant de respecter la diction latine, possèdent par le fait même la plus grande partie de ce qui est requis pour bien exécuter le chant grégorien. »³⁴

Avant d'arrêter ces choix, nombre de pièces ont été expérimentées auprès de diverses communautés et chorales, et au cours de sessions réunissant des maîtres et maîtresses de chœur de monastères. Cette démarche a permis de maintenir un contact constant entre les exigences de la pratique, les requêtes de la critique musicologique et celles de la pastorale liturgique.

Il apparaît immédiatement à tous ceux qui l'expérimentent que l'essentiel de ces petites antiennes se trouve, selon l'intuition de dom Gajard, dans « la ligne ».

« Une ligne très pure de sons syllabiques, juste ce qu'il faut pour que le texte soit prononcé... Une petite montée, suivie de sa détente, une toute petite protase, suivie de son apodose, et c'est tout ; quelques notes ont suffi. Aucune fioriture, aucune recherche d'effet. Rien que de la ligne. »³⁵

Ligne de la parole, d'abord, ligne de la musique ensuite. Il n'est pas plus besoin de signes rythmiques que de neumes paléographiques pour donner une juste interprétation de ces antiennes.

On ne pourrait raisonner ainsi dans les pièces ornées, comme les répons prolixes et les graduels de l'office³⁶. Là, le style mélismatique et la complexité des développements mélodiques exigent des repères. A peu près partout dans le monde aujourd'hui, ceux qui pratiquent ce répertoire orné se réfèrent au *Graduale Triplex*, dans lequel l'écriture mélodique de la Vaticane est éclairée par les neumes des plus anciens manuscrits. C'est pourquoi les pièces les plus ornées de notre édition de l'antiphonaire (répons prolixes, *Christus factus est* et *Hæc dies pascal*) sont ornées de neumes médiévaux.

Ces neumes ne sont pas destinés à tous les chanteurs, dont beaucoup dans les monastères pratiquent le chant par mémorisation et par imitation. Par contre, ils seront utiles aux chefs de chœur et aux amateurs avertis en leur fournissant des indications objectives sur lesquelles fonder leur interprétation.

ADAPTATIONS ET PÉDAGOGIE

Un livre de cette importance, destiné à de multiples et diverses adaptations, mériterait d'amples *prænotanda*. Nous n'avons pas voulu alourdir l'ouvrage, ni surtout en retarder la publication : ces mélodies étaient attendues depuis trente ans. Il importait de les mettre à la disposition et des communautés.

Aussi les « *Prænotanda* » se limitent-ils aux textes législatifs promulgués pour la Confédération bénédictine dans le cadre du *Thesaurus* de 1976. Ces textes se recommandent par une doctrine qui puise abondamment aux deux sources de la Sainte Règle et de *Liturgia Horarum*, même si leur latinité se ressent parfois du contexte un peu urgent dans lequel ils ont été publiés.

L'*AM* dont la publication commence en 2005 représente une innovation considérable à bien des points de vue :

– liturgiquement, par la rencontre entre *Liturgia Horarum* et la tradition bénédictine grégorienne,

(épisème) par un copiste médiéval n'est pas destiné à être lu par le chanteur et encore moins interprété par lui. Attribuer aujourd'hui à un tel signe une valeur prescriptive, c'est entrer directement en contradiction avec l'intention des compositeurs et des scribes. Malheureusement, tout, dans l'éducation musicale classique nous y pousse...

³⁴ *Huius præmii dispositiones ex perfecta adæquatione textus sacri cum melodia gregoriana defluunt. Propterera qui cantando dictioni latinæ sedulam dat operam, ipso facto iam potitur requisitis plurimis ad cantilenam gregorianam recte exsequendam. Liber hymnarius*, Solesmes 1983, p. xvi. Il est savoureux de penser que c'est dom Cardine, le fondateur de la sémiologie grégorienne, qui a expressément demandé l'insertion de ce texte dans la préface !

³⁵ *Les plus belles mélodies grégoriennes commentées par Dom Gajard*, Solesmes, 1985, p. 25.

³⁶ Les hymnes constituent encore une autre catégorie. Certains signes sont nécessaire pour y traduire le rôle essentiel joué par la quantité.

– musicalement, par l'introduction de près de 1000 antiennes nouvelles et par un parti rénové de la restitution des mélodies,

– esthétiquement, par les modifications mélodique et l'allure plus spontanée du rythme.

Sa mise en œuvre supposera donc des adaptations, en fonction de chaque communauté, et une pédagogie progressive.

Les adaptations

Il s'agit essentiellement de choix. Dans de nombreuses circonstances, l'antiphonaire laisse une large initiative aux communautés :

- la distribution des psaumes de Prime,
- le choix entre répons-bref et verset,
- la place de l'hymne,
- les antiennes propres aux petites Heures des jours de fête (et même pour les mémoires),
- les antiennes évangéliques des dimanches de Carême,
- les antiennes propres des dimanches du Temps pascal,
- les antiennes bibliques des 1^{es} Vêpres des dimanches *per annum*.

Autant de choix qui nécessiteront et stimuleront la réflexion des communautés, et pourront être à l'origine d'un véritable renouveau de la célébration chantée de l'*Opus Dei*.

La pédagogie

L'adoption du nouvel antiphonaire gagnera aussi à être progressive. L'échelonnement de la publication en trois volumes sur deux ans et demi ira dans ce sens.

Ce ne sont pas tant les antiennes nouvelles qui feront difficulté, mais les minimales variantes mélodiques par rapport aux versions reçues depuis 70 ans. Un délai sera nécessaire pour les mémoriser et se les approprier.

Souvent, il sera prudent de n'adopter que progressivement les choix proposés.

Par exemple, on pourra retarder l'adoption des antiennes propres des petites Heures des solennités ou des dimanches de Carême, jusqu'au jour où les antiennes des Heures majeures seront bien connues.

Si nécessaire, on pourra aussi différer l'adoption des deux terminaisons du 5^e mode : avec l'habitude des différences de sonorités, le besoin s'en fera sentir progressivement³⁷.

Surtout, il sera nécessaire d'effectuer une catéchèse approfondie à partir des nouveaux textes introduits, en montrant leur connexion avec le temps liturgique et le mystère célébré. Autant de tâches qui reviennent aux maîtres et maîtresses de chœur, mais aussi à ceux qui, dans l'enseignement ou dans la prédication, ont reçu la charge de transmettre les valeurs de la liturgie.

Ce sera l'occasion de promouvoir une catéchèse renouvelée de la Liturgie des Heures et de l'année liturgique.

REMERCIEMENTS

Il y aurait de nombreuses personnes à remercier au moment de livrer ce nouveau livre au chant et... à la critique.

Au premier rang, se trouve bien sûr le père abbé de Saint-Pierre de Solesmes dont l'engagement personnel, aux heures stratégiques, a été garant de l'issue finale du projet. La communauté a consenti pour ce travail un investissement qui ne se mesure pas seulement en termes de budget. Plusieurs moines de Solesmes ont apporté une contribution directe à l'une ou l'autre des phases du travail³⁸.

Mais la plus élémentaire reconnaissance recommande de mentionner spécialement :

Le T.R.P. dom Notker Wolf, Abbé Primat, qui a apporté un soutien enthousiaste et décisif à l'entreprise.

Le R.P. Jean Evenou, pour ses conseils et sa relecture bienveillante et efficace.

Dom Claude Gay, dont la compétence garantit une révision de qualité pour plusieurs centaines d'antiennes tardives.

³⁷ La nuance entre les deux terminaisons est tout le contraire d'un "luxe", car elle est fondée dans la composition de l'antienne. Il y aurait peut-être plus de risque à l'ignorer qu'à affronter résolument les difficultés de l'apprentissage.

³⁸ Notamment les frères Dominique Croizé et Xavier Battlo, pour la confection de tableaux comparatifs ; le fr. Olivier Guillou, pour la copie manuscrite d'antiennes et de répons et le contrôle des timbres du « IVA » et du 8^e mode ; dom Marcel Burlat, dom Jean Mallet, dom Paul Debout et le fr. Jean Meunier, pour diverses relectures.

Un nouvel Antiphonaire Monastique

Le fr. André Payelle, pour la saisie informatique et le calibrage de près de 2000 pièces.

Dom Jacques de Préville, pour sa contribution à l'édition du psautier.

M. Sarunas Visockis³⁹, pour sa collaboration quotidienne et compétente depuis 1998.

Le regretté Dom Rupert Fischer († 2001), le Professeur Heinrich Rumphorst, et M. Dominique Crochu pour leur aide concrète et leurs conseils musicologiques.

Le T.R.P. Jean Pierre Longeat (Ligugé), S. Mikael Ramonet (Kergonan), S. Isabelle de la Source (Dourgne), M. Giedrius Gapsys et Mme Asta Timukaite-Lemiesle, pour leurs relectures attentives.

Les personnes et les communautés qui ont accepté de « tester » les nouvelles versions mélodiques, et spécialement la Communauté Saint-Martin et M. l'abbé Thomas Diradourian.

Enfin, c'est grâce à l'ingéniosité de M. Gilles Couderc, de Normandie-Roto, que ce long travail a pu aboutir jusqu'aux plaques des rotatives.

Que tous soient remerciés d'avoir contribué généreusement à la venue au jour d'un « chant nouveau pour le Seigneur » !

fr. Daniel Saulnier

Ces pages sont une partie d'un dossier sur l'antiphonaire, destiné à être publié dans les *Etudes grégoriennes* de 2005. Elles sont aussi disponibles sur la page web de l'Atelier de paléographie: <http://palmus.free.fr>

Abréviations

AR: *Antiphonale Sacrosanctæ Romanæ Ecclesiæ*, Rome, 1912.

AM: *Antiphonale monasticum pro diurnis Horis*, Tournai, 1934.

³⁹ C'est à M. Sarunas Visockis qu'on doit notamment l'exceptionnelle qualité de reproduction des neumes de Saint-Gall dans les répons prolixes, la plus grande part de la mise en page, ainsi que les orientations fondamentales de l'édition informatique.